MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT -=-=-=-

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès _=_=-=-

CABINET

-=-=-=-DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE **FORESTIERE** -=-=-=-

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention d'Aménagement et de Transformation, conclue entre la République du Congo et l'Entreprise Christelle

Article premier : L'organigramme général de la Société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

La direction générale comprend :

- une directrice générale ;
- un secrétariat ;
- un service administratif et financier;
- un service technique.

La direction administrative et financière comprend :

- un service administratif et du personnel;
- une service finances et comptabilité;
- un service commercial.

La direction technique comprend :

- un service entretien;
- un service d'exploitation forestière ;
- un service de transformation ;
- une cellule d'aménagement.

Article 2 : La Société s'engage à recruter des diplômés sans emploi en foresterie.

Article 3: La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de 'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4: La Société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie en matériaux durables, électrifiée et dotée d'une antenne parabolique et comprenant :

- une infirmerie;
- un économat;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour des bases-vie.

Article 5 : Le montant des investissements se chiffre à FCFA 7.518.000.000, dont FCFA 7.377.000.000 d'investissements prévisionnels définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et FCFA 141.000.000 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6: Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

3	4			2013	2014
Unité : m³	2010	2011	2012		161.086
SPECIFICATION	16.108	32.217	161.086	161.086	
Production fûts		22.552	112.760	112.760	112.760
Volume commercialisable 70%	11.276	22.552	16.914	16.914	16.914
Volume grumes export (15%)	11.276	22.552	95.846	95.846	95.846
Volume grumes entrée usine				30.671	35.463
Volume gruines entree demo			25.879		23.463
Production totale sciages			20.379	20.671	
Sciages verts	1		5.500	10.000	12.000
Sciages séchés			0.00	2.500	5.000
Menuiserie industrielle					

Après l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Tsama, de nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

Le volume entrée à l'usine représente 85% du volume commercialisable et le volume export 15%.

Le rendement matière au sciage est de 27% en 2012, de 32% en 2013 et de 37% à partir de 2014.

Article 7 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 8: Le taux retenu pour le calcul de la taxe forestière est fixé par un texte réglementaire.

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en vigueur en matière forestière.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11: La création des infrastructures routières dans l'Unité Forestière d'Aménagement ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanente, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage, les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impacts sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12: Les activités agropastorales seront entreprises autour de la base-vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant des programmes approuvés par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest, qui veillera à leur suivi et à leur contrôle.

Article 13 : Conformément aux dispositions de l'article 20 de cette convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit des populations et des collectivités locales et de l'Administration des Eaux et Forêts.

A.- Contribution au développement socio-économique du département

En permanence

- entretien permanent du tronçon routier Tchéré-Tsama 1-Obala : 105 Km ;
- livraison, chaque année, pendant 5 ans, de 1000 litres de gasoil à la Sous-Préfecture d'Etoumbi;
- livraison, chaque année, pendant 5 ans, des produits pharmaceutiques, à hauteur de FCFA 2.000.000, à la Sous-Préfecture d'Etoumbi;

Année 2011

1er trimestre

- construction et équipement du Centre de Santé Intégré de Tsama 1 et deux logements pour l'infirmier chef et la sage-femme, à hauteur de FCFA 45 millions ;

Année 2012

1^{er} trimestre

 construction et équipement en matériels didactiques du Centre d'Education Préscolaire d'Etoumbi, à hauteur de FCFA 18 millions.

3^e trimestre

 installation de deux (02) forages d'eau avec système de pompage mécanique dans les villages Tchéré et Obala, à hauteur de 24 millions, soit 12 millions par forage.

Année 2013

1er trimestre

- réhabilitation de l'école primaire de Koui, à hauteur de FCFA 10 millions.

3^e trimestre

 installation de deux (02) forages d'eau avec système de pompage mécanique dans les villages Engobé et Tsama, à hauteur de 24 millions, soit 12 millions par forage.

Année 2014

1er trimestre

 réhabilitation et équipement du CEG de Tsama avec la construction d'un bloc administratif, à hauteur de FCFA 30 millions;

4^e trimestre

 construction d'un dispensaire à Tchéré et du logement de l'infirmier chef, à hauteur de FCFA 35 millions.

Année 2015

1^{er} trimestre

 livraison de cent (100) lits, cent (100) matelas et cent (100) moustiquaires imprégnées à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

3e trimestre

- livraison de cent (100) lits, cent (100) matelas et cent (100) moustiquaires imprégnées à la Préfecture de la Cuvette-Ouest.

B .- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison, chaque année de trois mille (3.000) litres de gasoil aux Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest et de la Cuvette, soit mille cinq cents (1.500) litres par direction;

Année 2011

2^e trimestre

construction du mur de la clôture de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Cuvette-Ouest, à hauteur de FCFA 15 millions ;

Année 2012

2^e trimestre

contribution à la construction de la Brigade de l'Economie Forestière d'Etoumbi, à hauteur de FCFA 15 millions ;

Année 2013

2^e trimestre

construction et équipement en mobilier (tables de travail, chaises et armoires) de la Brigade de l'Economie Forestière de Mbama, suivant un plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière, à hauteur de FCFA 20 millions.

Article 14: Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Pour la Société,

La Directrice Générale,

Kelly Christelle SASSOU-NGUESSO

Fait à Brazzaville, le

Pour le Gouvernement,

Le Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement,

Annexe 1 : Investissements déjà réalisés

Unité: 1.000

Quantité	Désignation	Valeur en FCFA
1	Véhicule RAV 4	22.000
1	Toyota Hilux	33.000
1	Prado	26.000
2	Lerxus	60.000
_		141.000
/ Total		**

Annexe 2 : Investissements prévisionnels

9

Construction hangar garage Outillage ateller mécanique Pièces détachées	Camion citerne (4 m°) Cuve de stockage carburant	personnel	Camion grumiers	Fourches Porte Char	Chargeurs Cat 966 C à	G Tracteurs à pneus Cat 545	Tracteurs à Chenilles Cat D7		latérite	Chargeur Cat 980 à godet Camion benne transport	Tracteurs à chenilles Cat D7 G	- C+D70	Véhicule Pick up 4x4	Sous total 1	Vericular perimic	Véhicule station wagon VX		Désignation	Années	Unité : FCFA 1000
	2	2	92	39	2	2	202	25		22	01	2	2			2 2	2	Qte		
20.000 20.000 15.000 1.435.000	10.000	30 000	40.000	80.000	80.000	90.000	440.000	440 000		110.000	120.000	220.000	42		64.500	4.500	90,000	Valeur	2010	
0000	0	3	\dashv	3		02		8		01		2	2.1					S. C.	2	
20.000	2.3 Ent		H	120.000		180.000		440.000	22 - Production forestière	40.000		220.000	Construct	2 Exploitation Forestiere				1 Direction Générale	Valeur	2011
00	01	2		02		02		91	uction f				ion et e	ation Fo	1			tion Gé	Qté	
30.000 590.000	2.3 Entretien mécanique	30.000	*	120.000		100.000	180 000	220.000					2.1 Construction et entretien route	orestiere	100			nérale	eur	2012
				02								1				_	-	-	Qté	
40.000 160.000				120.000															Valeur	2013
000		+		00 02					-										Wite	2
45.000 165.000				120.000																Valeur

- 1	
\propto	
•	

∞	00:000	07				=	1 sois verticale (Ø 1.40m)
	on 30,000	Unité de récupération	Unité d			-	5 ébouteuses
	14.000		21.000	32			• 1 dédoubleuse (Ø 1,20m)
	26.000	02	52.000	2 2		-	• 3 déligneuses
	70.000	01	70 000	2 2		-	 1,60m) 2 déligneuses multilames
	200.000	91	150.000	2 2			 1 scie de tête (Ø 1,80m) 2 scies de reprise (Ø
		9	120.000	91			 1 scie de tête horizontale (Ø 1,60m)
	37.000	01	37.000	2			 1° transformation 2 refendeuses (2,50 m de largeur)
							Unités de transformation
		3.2 Ullites de soinge	3.2 0111				• I Diacanicaco
		tás de sciano	5				2 tensionneuses hispariteuse
			RESC				• 2 stelliteuses
			250.000	2	,		3 affüteuses2 rectifieuses
							 2 bancs de plannage
1							1 table à souder
		3.1 Atelier d'affûtage	3.1 Ateli	-			Groupe électrogènes 455KVA
	31.000	03	15.500	2 2			Groupe électrogènes 250KVA
					80.000	02	Construction hangars affûtage
80.000	80.000 01	01	00.000	<u></u>			Chargeur CAT 966 G
	80.000	Scierie 01					dans les chantlers
					15.000	01	Lucas Mill pour récupération

	0 > 0	<u>م</u> و	<u> </u>					3			(10	Séc	T.	•	•	•	•	•
otal	et broyage des déchets Module co-génération Sous total 3	 1 presse à chaud convoyage des déchets/aspiration de la sciure 	1 ébouteuse1 presse à froid	2 scies a rubair2 scies circulaires1 perceuse	1 finger-joint	1 tenonneuse	1 toupie	1 raboteuse	1 tour à bois	1 combiné	100 m³/cellule)	Séchoir de 12 cellules	Z epouleuses	1 raboteuse	monolames 1 ébouteuse pendulaire	1 déligneuses	1 petite déligneuse	1 scie verticale (20 1, 1011)
	95.000				3										•			
	1.086.500 2.106.500										3.4 Menuiserie industrielle	C5	3.3 Unité de séchage	02	22	01	01	
7.377.000	1.147.000	200.000									ndustrielle		échage	6.000	7.000 12.000	14.000	20.000	
			-	2229	888	22	9 9	2 2	2 2 3	22	01		07					
	614.000 774.000		1.500	3.000 3.000 1.500	38.000 10.000	4.000 6.000	4.000	4 000	12.000	7.000	9.000		420.000					
9		01 1.000.000						1							•			

Annexe 3 : Schéma industriel

Le Schéma industriel basé sur la première et la deuxième transformation, se présente comme suit :

1.- Première transformation

Elle est constituée d'une (01) unité de sciage, d'une (01) unité de récupération et d'une (01) unité de séchage.

1. 1.- Unité de sciage

- deux (02) refendeuses (largeur : 2,50 m)
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) scie de tête horizontale (Ø de volant 1,60 m)
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) scie de tête verticale (Ø de volant 1,80 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- Deux (02) scies de reprise (Ø de volant 1,60 m)
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) dédoubleuse (Ø de volant 1,40 m)
 - Marque :
 - Etat d'acquisition :
 - deux (02) déligneuses multilames
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- trois (03) déligneuses monolames
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- cinq (05) ébouteuses

Marque:

Etat d'acquisition : neuf

p

1.2.- Unité de récupération

- une (01) scie verticale (Ø 1,20 m)
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) scie verticale (Ø 1,10 m)
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) petite déligneuse multilames
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) déligneuses monolames moyennes
 - Marque:
 - · Etat d'acquisition : neuf
- une (01) abouteuse
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- une (01) raboteuse
 - · Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) ébouteuses
 - Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf

1.3.- Unité de séchage

12 cellules de séchage de 100 m³ de capacité chacune

• Etat d'acquisition : neuf

2.- Deuxième transformation

Elle est essentiellement composée d'une unité de menuiserie industrielle

- un (01) combiné
 - Marque : Etat d'acquisition : neuf
- une (01) dégauchisseuse
 - Marque : Etat d'acquisition : neuf
- une (01) tour à bois

Marque : Etat d'acquisition : neuf



- deux (02) raboteuses
 - Marque :
 - · Etat d'acquisition : neuf
- une (01) toupie
 - · Marque:
 - · Etat d'acquisition : neuf
- une (01) mortaiseuse
 - Marque:
 - · Etat d'acquisition : neuf
- une (01) tenonneuse
 - Marque :
 - · Etat d'acquisition : neuf
- une (01) ponçeuse
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- un (01) finger-joint
 - Marque :
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) scies à ruban
 - · Marque:
 - Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) scies circulaires
 - · Marque:
 - · Etat d'acquisition : neuf
- deux (02) presses (dont une à froid et une à chaud)
 - Marque:
 - · Etat d'acquisition : neuf
- une (01) ébouteuse
 - Marque :
 - · Etat d'acquisition : neuf

N.B L'unité de sciage, de récupération et la menuiserie fonctionneront en deux équipes 1/de 8 heures.

Annexe 4 : Détails des emplois

	Emplois		Em	olois à c	réer	
	existants	2010	2011		2013	2014
Cémérolo					1	
1 Administration Générale	1			-	-	
Directrice Générale		1			-	
Secrétaire de Direction		1				
Directeur administratif et financier		1				-
Chef de service administratif et du Personnel		1				
Chef de service commercial		1				-
Agent administratif		1				
Agent du Personnel		1				
A gent commercial	-	1				
Chef de service financier et comptable	-	1				
Agent financier	-	1		**		
Agent comptable	+	1				
Chauffeur de liaison/direction	-					
Opérateur de radiophonie	-		1			
Agent des statistiques			2			
Sentinelles			1			
Planton			1			
Jardinier			1	_		
Garde meubles			8			
Sous total 1		1 1	0			
2 Direction Technique			4			T
Directeur technique (chef de site)			1	_	_	
Secrétaire			1			_
Agent de statistique			1			
2.1 Exploitation forestière						
2.1 Exploitation forestière			1			
Chef d'exploitation forestière			1			
Chef de chantier 2.1.1 Construction et entretien routes et	t productio	n				
2.1.1 Construction et entretion rouse						
Construction route			1	-		
Chef d'équipe			1	-		
Boussolier			2	-		
Layonneurs			1	-		
Cartographe			1	1		
Conducteurs tracteurs à chenilles			1	1		
Aide conducteurs tracteurs à chenilles			1	-		
Conducteur chargeur à godet			1	-		
Conducteur niveleuse			1	-		*1
Aide conducteur niveleuse			1	1		
Chauffeurs benne transport laterite						
2.1.2 Prospection et comptage			1			
Chef d'équipe layonnage			1			
Machetteur de pointe			2			
Machetteurs			2			
Chaîneurs					•	
Chof d'équine comptage			1			
Compteur (relevé des comptages)			1		-	
Compteurs			8			13

.1.3 Production					-			\dashv
Guide abatteurs		2	2				-	\dashv
batteurs		2	2					\dashv
ronçonneurs forêts		2	2		_			\dashv
Aide tronçonneurs forêts		2	2					\dashv
Marqueur forêt		2	2					\dashv
Conducteurs tracteurs à chenilles		2	2					\dashv
Aides conducteurs tracteurs à chenilles		4	4					\dashv
Conducteurs tracteurs à pneus		1	2		1			\dashv
Aides conducteurs tracteurs à pneus		1	2		1			-
Pointeur cubeur (parc forêt)		2						\dashv
Pointeur cubedi (parc forêt)		2						-
Tronçonneurs (parc forêt)		2						_
Poseur d'esses		2						
Marqueur parc		2						
Cryptogileurs		1						_
Conducteur chargeur à fourches		2	2		2	2		2
Chauffeur grumiers		2	2		2	2		2
Aide chauffeurs grumiers		1						
chauffeur benne transport personnel	1							
2.1.4 Entretien mécanique		1						
Mécanicien engin lourd/Chef de garage		1		1				
Mécanicien véhicule léger		4		+				
Aide mécaniciens		1		1				
Electricien auto	-	1		+				
Aide électricien auto		1		+				
Soudeur		1		-				
Aide soudeur		1	-	-				
Vulcanisateur		1	-	+				
Aide vulcanisateur		1	-	+			+	
Magasinier		$\frac{1}{1}$		+				
Opérateur radiophonie		1	-	-			+	
2.1.5 Personnel auxiliaire				+			+	
Chauffeur camion citerne		1	-	-			_	
Chauffeur de liaison		1		-				
Pompiste		1				· ·	+-	
Sentinelles		2		-			+-	-
Assistant sanitaire		1	_	\rightarrow			+	
Infirmier		1					-	
Chef cuisinier		1		_				
		2	2			-		
Cuisinier Garde meubles		1	1					
2.1.6 Cellule d'aménagement								**
Coordonnateur					1		-	
Homologue au Coordonnateur					1			-
Homologue au Coordonnateur					1			
Cartographe					1			
Opérateur SIG					1			
Opérateur de saisie		9	1 2	7	11	i l	4	
Sous total 2.1.								
2.2. Transformation				1				
Chef de Service transformation			_	1		1		-
Agent des statistiques				-	/	.,.		14
				ı	Y			

2.2.1 Parc grumes scierie					
Responsable du parc			1		
Contrôleur			1	1	
			1	1	
Classeur Commis grumes entrées usines			1	1	
Commis gruffles entrees usines			1	1	
Tronçonneurs			1	1	
Aides tronçonneurs			1	1	
Conducteurs chargeurs Conducteurs élévateurs			1	1	
2.2.2 Affûtage			1		
Chef atelier d'affûtage			6		
Affûteurs			4		
Aides affûteurs					
2.2.3 Unité de sciage			2		
Chefs d'équipe scierie			. 2		-
Scieurs refendeuses			2		
Aides scieurs refendeuses			2		
Scieurs de tête		+	2		
Aides scieurs de tête			4		
Scieurs scie de reprise		-	4		
Aides scieurs scies de reprise			2		
Scieurs dédoubleuses			2	-	
Aides scieurs dédoubleuses			4		
Déligneurs multilames			8		
Aides déligneurs multilames			6		
Déligneurs monolames			6		
Aides déligneurs monolames			10		
"Ebouteurs					
Aides ébouteurs			10		
Contrôleurs export			2		
Cubeurs	1		2		
Empileurs			10		
Manœuvres			16		
2.2.4 Unité de récupération					
Chefs d'équipe				2	
Scieurs scies verticales				4	
Aides scieurs scies verticales				4	
Déligneurs			ž.	4	
Aides déligneurs				4	
Abouteurs				3	
Addes abouteurs				3	
Raboteurs				2	
				4	٠,
Ebouteurs				4	
Aides ébouteurs				8	1
Trieurs				12	1
Manœuvres				-	W
2.2.5 Unité de séchage				1	B
Responsable			•	4	
Contrôleurs qualité				8	
Manœuvres					
1111					

Total général			371			
Notal Notal	1	119	28	127	79	17
Sous total 2.2		10	1	116	75	13
Scieurs au niveau de deux Lucas Mill		10		440		40
Menuisiers						12
Chef d'unité adjoint						1
Chef d'unité					1	
2.2.6 Unité de menuiserie industrielle					4	



